## CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL.

Les membres du Conseil sont invités pour la première fois, conformément aux articles L.1122-12, L.1122-13, L.1122-15 et L.1122-17 du Code de la démocratie lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil, Place communale à NASSOGNE), le

# LUNDI 30 DECEMBRE 2013 à 20H.

pour délibérer sur les points suivants :

## **SEANCE PUBLIQUE:**

- 1. CPAS: budget 2014.
- 2. Rapport 2013 accompagnant la présentation du budget 2014.
- 3. Budget 2014.
- 4. Octroi des subsides communaux 2014.
- 5. Subsides en nature aux différents clubs et associations.
- 6. Taxe pour la délivrance de documents administratifs : adaptations.
- 7. Cahier spécial des charges pour un marché de service pour un auteur de projet pour le Fonds d'investissement 2013-2016 (entretien de voiries).
- 8. Agence Immobilière Sociale : intervention communale.
- 9. Enfance Accueillantes conventionnées : mesures d'accompagnement.
- 10. Engagement d'un employé administratif : décision, fixation des conditions de recrutement, de la description de fonction et de la procédure de recrutement.
- 11. Fonction de directeur général : fixation de l'échelle et de l'amplitude de carrière.
- 12. Communications.

## **HUIS CLOS.**

13. Désignations d'enseignants temporaires : ratifications.

Nassogne, le lundi 16 décembre 2013.

PAR LE COLLEGE:

Le Directeur Général, Le Bourgmestre,

Charles QUIRYNEN Marc QUIRYNEN

Avant la séance publique, à 19h30', se tiendra la réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Aide sociale (voir convocation par ailleurs).

C:\Users\quirynen\Documents\CC 2013\CC 131230\convocation CC 131230.doc